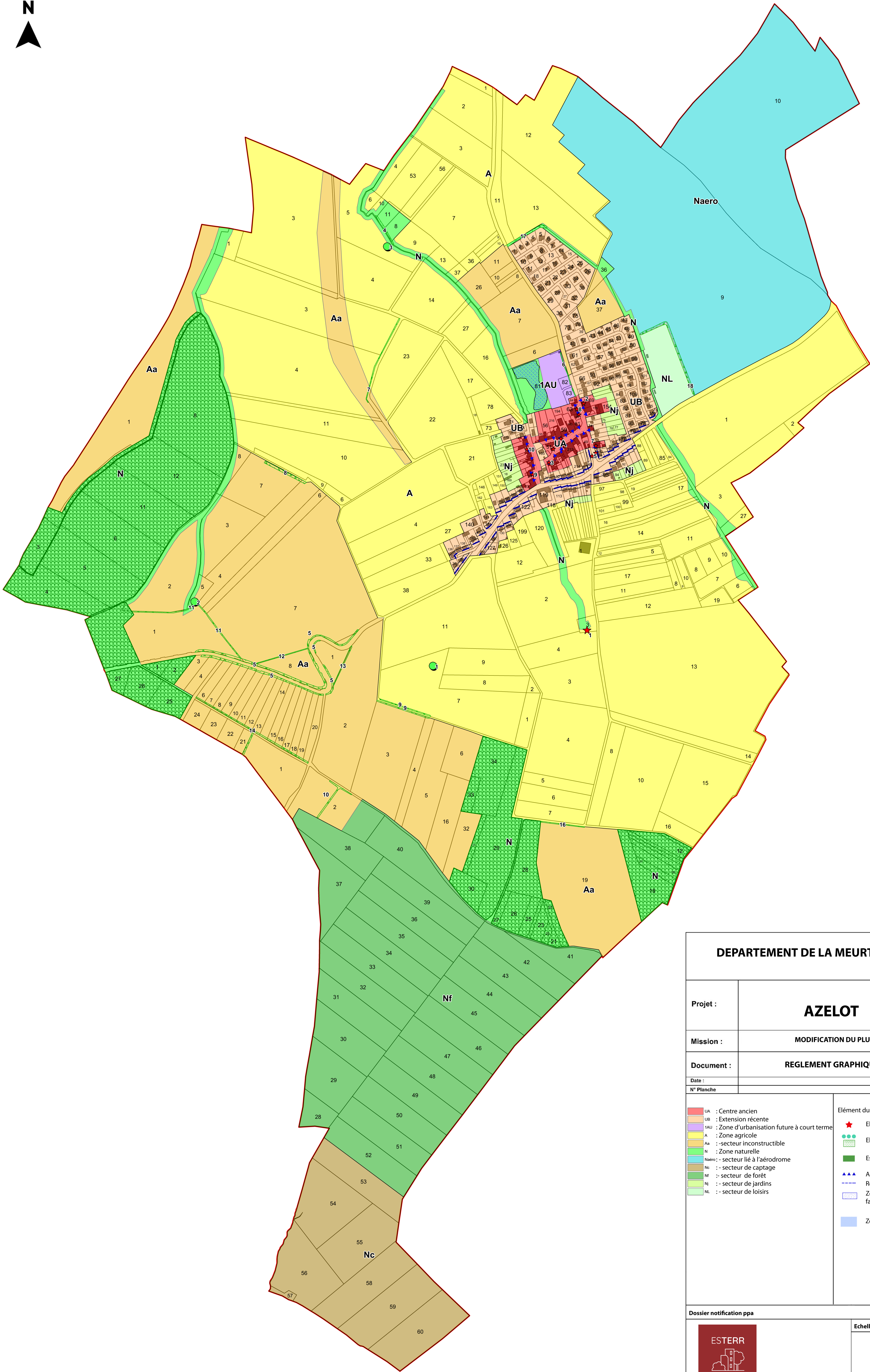




DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE		
Projet :	AZELOT	
Mission :	MODIFICATION DU PLU	
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE	
Date :	21-07-2025	
N° Planche	1	
UA : Centre ancien UB : Extension récente 1AU : Zone d'urbanisation future à court terme A : Zone agricole Aa : -secteur inconstructible N : Zone naturelle Naero : - secteur lié à l'aérodrome Nc : - secteur de captage Nf : - secteur de forêt Nj : - secteur de jardins NL : - secteur de loisirs ★ Elément bâti Elément végétal Espace Boisé Classé ▲▲▲ Alignement de façades --- Recul d'implantation obligatoire Zone d'implantation obligatoire des façades principales Zone humide - projet du Chardon		
Dossier notification ppa		
ESTERR URBANISME - PAYSAGE		Echelle : 1/5 000